

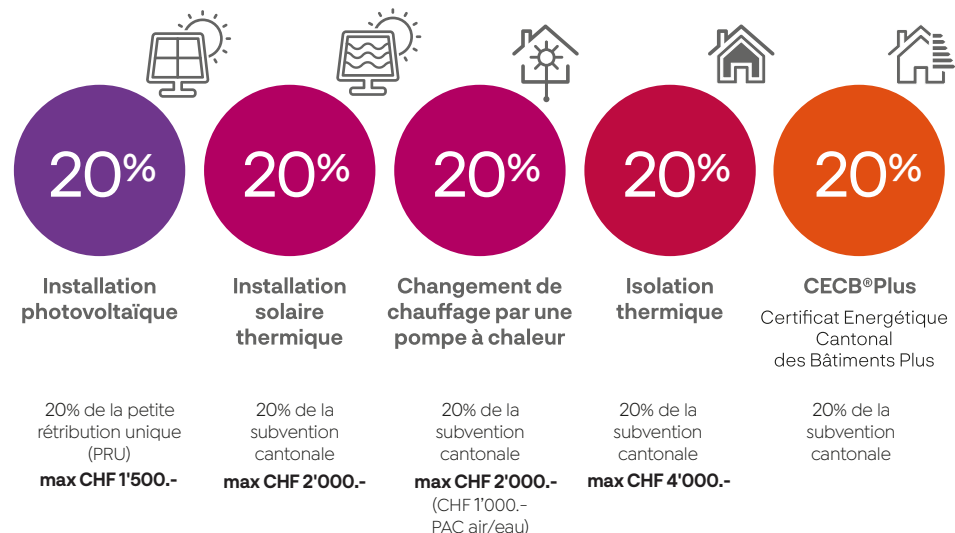


made by starfish people starfishdesign.ch

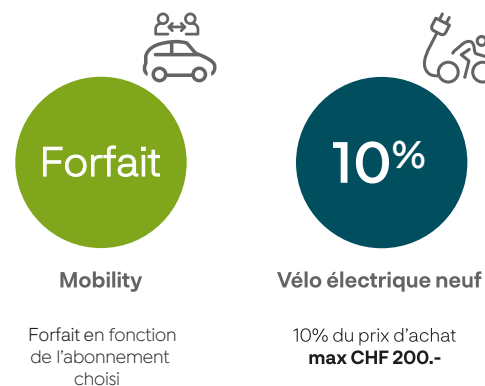
Nos subventions 2026



Aides pour l'habitat



Aides pour la mobilité



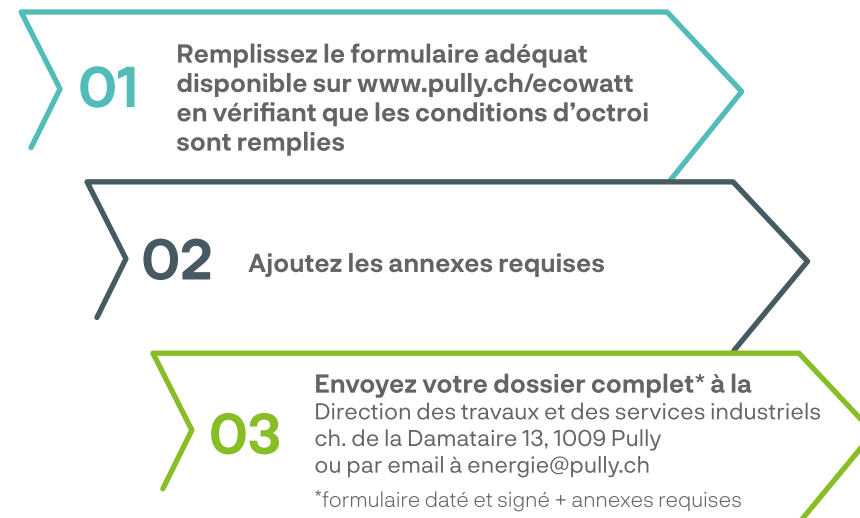
IMPORTANT : seules les demandes complètes, datées, signées et munies de tous les documents exigés sont traitées, sous réserve que la somme annuelle attribuée aux subventions communales ne soit pas épuisée.

Depuis son lancement le 1^{er} janvier 2019, le fonds Ecowatt d'encouragement aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables a déjà accompagné plus de 1'420 Pulliëran-ne-s dans leur engagement pour une transition énergétique locale.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la taxe qui alimente le fonds Ecowatt et qui est prélevée sur chaque kWh d'électricité consommée sur le territoire est passée de 0.25 à 0.4 ct/kWh. Cette adaptation a permis de renforcer le programme de soutien, très sollicité ces dernières années. Ainsi, le soutien à l'achat de vélos électriques a pu être réintroduit, répondant à l'intérêt toujours croissant des habitants-tes pour une mobilité douce et durable.

Obtenir une subvention

Marche à suivre



Les demandes de subvention sont enregistrées par ordre d'arrivée. Le paiement de la subvention communale intervient après la réception de tous les documents exigés et sous réserve que la somme annuelle attribuée aux subventions communales ne soit pas épuisée.

Des questions ?

Notre délégué à l'énergie est à votre disposition : 021 721 32 00 - energie@pully.ch